

# Table citoyenne

## Rencontre de la Table citoyenne

Tenue le vendredi 16 novembre 2018, de 8 h 30 à 17 h

À l'édifice René-Lévesque, au 3460, rue de La Pérade, Québec

Salle RC-01-2

## Compte rendu

---

Sont présentes et présents :

### Membres de la Table citoyenne

Alexandra Armijo Fortin

Frédérique Boucher-Alain

Isaïe-Nicolas Dubois-Sénéchal

Jean-Gabriel Hasbani

Denis Lagacé

Natalie Rouleau

Adam Samson

Brian Smith

Sabrina Vigneux

### Membres du personnel d'Élections Québec

Camille Brunelle-Hamann  
Coordonnatrice

Catherine Lagacé  
Secrétaire générale

Simon Mélançon  
Animateur

Pierre Reid  
Directeur général des élections

Sophie Vézina  
Animatrice

*Se sont également jointes à un moment de la  
rencontre les personnes suivantes :*

Thomas Forget  
Conseiller expert en accès à l'information et  
en protection des renseignements personnels

Geneviève Latulippe  
Conseillère en communication

Marlène Lebreux  
Conseillère en éducation à la démocratie

Anne Claire Pelletier  
Conseillère stratégique et adjointe au  
directeur des opérations électorales

## Mot de bienvenue et présentation de l'ordre du jour

L'animatrice souhaite la bienvenue aux membres. Elle présente les membres du personnel d'Élections Québec et le directeur général des élections, qui participent à la rencontre à titre d'observateurs. Elle précise que d'autres personnes se joindront à la rencontre à divers moments de la journée pour entendre leurs délibérations et répondre à leurs questions, au besoin.

L'animatrice présente l'ordre du jour, qui s'articule autour de trois grands ateliers portant sur :

- Le bilan des élections générales provinciales 2018;
- La protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs;
- Quatre moyens de susciter la participation électorale :
  - Rendre le vote obligatoire;
  - Offrir un incitatif au vote;
  - Reconnaître le vote blanc;
  - Abaisser l'âge du vote.

Annoncé à l'avance, le dernier atelier sera l'occasion, pour les membres, de déterminer collectivement un sujet qu'ils souhaitent mettre à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Table citoyenne. Les membres remercient la coordonnatrice pour le guide de préparation, qu'ils ont trouvé très instructif.

L'animatrice réitère quelques règles de fonctionnement pour assurer le bon déroulement des discussions avant de céder la parole au directeur général des élections, M. Pierre Reid.

## Mot du directeur général des élections

Le directeur général des élections revient sur la période électorale que tous, membres de la Table et membres de l'équipe d'Élections Québec, viennent de vivre. Il rappelle le défi intense que représente l'organisation d'élections générales, ce que certains des membres ont pu constater, puisqu'ils ont eu l'occasion de rencontrer le directeur ou la directrice du scrutin de leur circonscription électorale. M. Reid souligne qu'un nombre record de candidates et de candidats se sont présentés lors de ces élections et que, pour la première fois, les candidatures atteignaient la zone paritaire (le taux d'hommes et de femmes était compris entre 60 % et 40 %). La représentation féminine s'est aussi reflétée dans les résultats électoraux, avec 53 élues à l'Assemblée nationale.

Le directeur général des élections se dit fier du travail accompli par ses équipes et mentionne au passage, outre la bonne tenue du vote sur tout le territoire (et même au-delà), le nombre de demandes ou de plaintes des citoyens, qui ont reçu une réponse très rapidement, et le nombre de visites sur les sites Web d'Élections Québec. Il souligne également le succès des programmes destinés aux enfants et aux jeunes, qui ont pu voter respectivement aux petits bureaux de vote et dans leur école ou leur organisme jeunesse.

Malgré ces aspects positifs, il fait état de quelques déceptions, notamment l'attente qu'ont vécue des électrices et des électeurs qui ont voté par anticipation aux bureaux de vote dans les établissements d'enseignement ou dans les bureaux des directeurs du scrutin, attente attribuable au ralentissement des

systèmes informatiques d'Élections Québec. Il se désolé de cette situation, notamment du fait que de nombreux étudiants n'ont pu voter dans leur établissement d'enseignement, compte tenu du temps limité dont ils disposent entre deux cours.

Autre déception : le taux de participation, qui est passé de 71,4 %, en 2014, à 66,5 %, en 2018. M. Reid mentionne que ses équipes poursuivront le travail amorcé pour mieux comprendre les facteurs qui influencent la participation électorale. Quelques éléments ont aussi ponctué ces élections pour l'institution et exigeront un travail d'enquête ou de réflexion au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

À plus court terme encore, le retour du matériel électoral et l'élection partielle dans Roberval occupent actuellement ses équipes, tout comme les rencontres-bilans pour déterminer les améliorations à apporter au processus électoral pour 2022 et 2026. Le bilan de la Table citoyenne sera, à cet effet, très important; il s'ajoutera à ceux réalisés avec les partis politiques autorisés, avec les membres du Comité accessibilité et avec les directrices et directeurs du scrutin dans les différentes régions du Québec.

De grands chantiers se poursuivront ou s'amorceront dans les prochaines années. M. Reid mentionne la nouvelle planification stratégique de l'institution, les recherches sur la participation électorale, l'analyse sur le vote par Internet (un mandat confié par l'Assemblée nationale) et la réflexion sur l'encadrement du financement politique en période préélectorale. Il est par ailleurs probable qu'Élections Québec contribue au projet de réforme du mode de scrutin annoncé par le gouvernement. Le directeur général des élections conclut en soulignant que les avis des membres de la Table citoyenne s'avèreront utiles pour nourrir la réflexion dans ces différents chantiers.

Note : Les travaux de la Table citoyenne visent à définir et à comprendre les souhaits des électrices et des électeurs en matière d'élections. Dans cet esprit, la réflexion des membres n'est pas limitée par les dispositions légales qui régissent les activités du directeur général des élections et l'organisation des scrutins, ce qui changerait le sens de cet exercice. Ainsi, il est possible que certaines propositions formulées par les membres au cours des divers ateliers ne répondent pas aux exigences actuelles de la *Loi électorale* et aux contraintes logistiques qui en découlent.

## Bilan des membres sur les élections générales 2018

L'animatrice invite les membres à partager leur expérience individuelle, comme électrice ou électeur, au cours des élections générales provinciales du 1<sup>er</sup> octobre 2018, et à évaluer leur taux de satisfaction à l'aide d'une note entre 0 et 10. Ensuite, sur la base de leur expérience personnelle ou de celle de leur entourage, ils doivent indiquer un élément positif (un bon coup d'Élections Québec) et un élément à améliorer pour les prochaines élections (un moins bon coup).

L'animatrice précise qu'à la suite de ce tour de table, les membres détermineront les éléments à améliorer qu'ils traiteraient de façon prioritaire s'ils agissaient comme directeur général des élections.

### Tour de table : expérience des membres et diagnostic

Bien que la majorité des expériences des membres soient somme toute positives, elles demeurent très variées, leurs évaluations allant de 3/10 (plutôt mauvaise) à 10/10 (excellente). Plusieurs ont choisi de voter par anticipation, parce que leur choix était déjà fait ou parce qu'ils avaient la possibilité de voter dans leur établissement d'enseignement ou hors circonscription. D'autres ont préféré voter le jour de l'élection, pour pouvoir suivre les développements de la campagne électorale jusqu'à la toute fin.

#### Les expériences positives

La plupart des membres ont vécu une expérience positive comme électrice ou électeur. Plusieurs évoquent l'attente très brève (ou l'absence d'attente), un personnel courtois, une ambiance agréable – en somme, une bonne expérience.

#### *Le site Web événementiel*

Plusieurs membres mentionnent comme bon coup la convivialité et l'esthétique colorée et minimaliste du site Web événementiel. Ils indiquent avoir aimé la variété de l'information s'y trouvant.

#### *Les petits bureaux de vote*

Les membres sont nombreux à mentionner leur appréciation et les échos positifs qu'ils ont reçus de leur entourage sur le nouveau programme des petits bureaux de vote d'Élections Québec. Cet élément se dégage rapidement comme étant un bon coup des élections 2018. Rappelons qu'il s'agit d'un bureau de vote réservé aux enfants qu'on trouvait dans la grande majorité des lieux de vote de la province. Les enfants étaient invités à répondre à une question liée au vote ou aux valeurs démocratiques (en l'occurrence, *Pourquoi penses-tu qu'il est important de voter?*). Les enfants qui votaient recevaient par la suite un tatouage temporaire portant la mention « J'ai voté! ». L'objectif était d'inciter les parents à venir voter en compagnie de leurs enfants et d'initier ces derniers au vote. Certains membres affirment avoir trouvé la question un peu complexe, toutefois, pour des enfants.

La plupart des membres de la Table connaissaient déjà les petits bureaux de vote et certains ont relayé cette initiative dans leurs réseaux. Certains membres indiquent être allés voter avec leurs enfants et ont beaucoup aimé l'expérience. Ils constatent aussi un grand enthousiasme chez les parents au sein de leur entourage. Un membre indique que l'école de ses enfants a aussi diffusé l'information sur les petits bureaux

de vote. Pour paraphraser une membre : les enfants ont adoré et il est possible d'espérer qu'ils deviennent des électeurs à vie!

*La campagne de sensibilisation*

Les publicités d'Élections Québec pour sensibiliser les électrices et les électeurs et les informer sur le vote ont suscité la discussion. Spontanément, les membres sont nombreux à mentionner avoir aimé les communications humoristiques et la publicité au ton positif. Les gens de leur entourage leur en ont aussi beaucoup parlé en bien.

Les membres saluent également l'utilisation de modes de communication plus novateurs, comme les affiches dans le métro à Montréal ainsi que les publicités sur la plateforme d'écoute de musique Spotify et sur les réseaux sociaux.

*L'information aux électeurs*

Un membre ajoute aussi que son entourage et lui ont beaucoup apprécié l'information fournie aux électrices et aux électeurs par la poste (avis à l'électeur, manuel de l'électeur et carte de rappel). Cependant, un autre membre mentionne qu'une information fournie sur le premier avis (l'avis à l'électeur) n'était pas suffisamment visible, à son avis. Il s'agit de la mention indiquant que les informations concernant le jour de l'élection seront transmises dans un envoi ultérieur (la carte de rappel).

*L'accès au vote*

Un membre souligne comme bon coup tous les efforts réalisés par Élections Québec et par les directrices et directeurs du scrutin pour faire connaître et faciliter le vote en installation d'hébergement.

*Les directrices et les directeurs du scrutin : une force pour Élections Québec*

Plusieurs membres ont eu l'occasion de visiter la directrice ou le directeur de scrutin de leur circonscription, une expérience qu'ils soulignent avoir grandement appréciée. Plusieurs mentionnent combien ces personnes sont intéressantes, passionnées, organisées et connaissent bien leur circonscription et les élections. Les membres jugent que ces personnes représentent d'excellentes ambassadrices du vote et d'Élections Québec et qu'elles suscitent la confiance dans le processus électoral.

Récapitulatif : les bons coups	
Information à l'électeur	Vote
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site Web événementiel</li> <li>Les envois postaux aux électeurs</li> <li>La campagne de sensibilisation au vote (4 mentions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme des petits bureaux de vote (3 mentions)</li> <li>Le vote en installation d'hébergement</li> </ul>
Les directrices et les directeurs du scrutin (4 mentions)	

## **Les moins bons coups**

Les principales expériences négatives évoquées ont été vécues par les membres qui ont voté dans les établissements d'enseignement (BVEE) ou encore au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin (BVDS), principalement pour le vote hors circonscription.

### *Ralentissement des systèmes informatiques au vote par anticipation*

Le ralentissement des systèmes informatiques évoqué précédemment par le directeur général des élections a fait en sorte que certains membres ont dû se rendre jusqu'à quatre fois au bureau de vote pour exercer leur droit de vote. Chaque fois, les systèmes n'étaient pas opérationnels ou l'attente était importante, ce qui forçait les électrices et les électeurs à prendre leur mal en patience ou à rebrousser chemin, explique une membre.

Malgré cette situation, le personnel du bureau de vote s'est montré attentionné avec les électeurs, précise-t-elle. Elle se désole toutefois du fait que certains des amis qu'elle avait incités à voter se sont découragés devant l'attente et ne sont pas retournés voter par la suite.

Un autre membre, qui votait sur son campus, explique que le désordre régnait dans le lieu de vote et que le personnel électoral ne semblait pas en contrôle : cela a miné sa confiance et il s'est mis à douter que son vote hors circonscription soit bien comptabilisé. À la lumière des problèmes qu'ont connus les systèmes informatiques, une membre se demande s'il n'est pas prématuré d'implanter le vote par Internet.

Les membres qui ont voté dans leur établissement d'enseignement indiquent que les lieux de vote retenus étaient bien situés, connus et accessibles. La publicité pour annoncer les jours et les lieux de vote sur le campus était bien visible et il y avait un certain engouement pour le vote sur place.

Cependant, étant donné les problèmes rencontrés, une membre considère que ce type de vote devrait être présenté comme une solution alternative qui s'offre aux électeurs qui ne sont pas en mesure de se rendre voter le jour de l'élection.

Au sujet du vote hors circonscription, un membre rapporte qu'une personne de son entourage lui a affirmé avoir pu voter à deux reprises. Un représentant d'Élections Québec mentionne qu'une procédure de serment est généralement prévue, dans ces cas, afin d'éviter de priver un électeur de son droit de vote en cas d'erreur technique à la suite de la période de révision de la liste électorale. Cette personne a donc fort probablement dû prêter serment et affirmer qu'elle n'avait pas voté précédemment au cours de cette élection.

### *La formation et le travail du personnel électoral*

Une membre ayant été scrutatrice dans le cadre de ces récentes élections se montre partagée sur son expérience. Elle déplore le fait que la formation qu'elle a reçue comme membre du personnel électoral, qui avait lieu « dans un amphithéâtre », lui a « très peu appris » et qu'elle a plutôt « appris par elle-même ».

Cette membre avait le sentiment de ne pas être suffisamment formée pour bien exercer son rôle le jour du vote. Elle était surprise de réaliser que la personne responsable du lieu de vote, le préposé à l'information et au maintien de l'ordre, n'était pas en mesure de l'aider et de répondre à ses questions. Elle déplore aussi

le manque de formation des autres membres du personnel électoral au lieu de vote où elle a travaillé, ainsi que leur manque d'intérêt et de motivation par rapport aux élections et à leur rôle, pourtant très important dans le processus électoral.

Cette observation sur le manque de motivation du personnel électoral a également été notée par une personne dans l'entourage d'une autre membre. Celle-ci se demande si l'on met l'accent sur l'importance du rôle qu'ils s'approprient à jouer lors de leur formation.

La lourdeur et l'inefficacité de la formation sont soulignées par plusieurs membres, qui en ont entendu parler dans leur entourage. Un membre affirme qu'il faudrait prévoir une forme de certification pour assurer la compétence du personnel.

Les membres sont aussi nombreux à mentionner d'autres aspects liés au travail du personnel électoral qui pourraient être améliorés : la mauvaise signalisation extérieure et intérieure pour indiquer la présence et les directions vers le lieu de vote; l'absence de fauteuil roulant malgré une longue distance à parcourir entre l'entrée du bâtiment et les bureaux de vote; l'accueil des électeurs en anglais; et la méconnaissance des pièces d'identité acceptées pour voter.

Certains membres critiquent l'emplacement de certains lieux de vote. Dans un cas, il s'agissait d'un lieu où résident de nombreuses personnes, ce qui en fait un lieu moins adapté à un achalandage important. Dans d'autres cas, les lieux de vote se situaient à l'écart des grands axes routiers, ce qui les rendait plus difficiles à trouver. Le personnel électoral pourrait pallier ce problème en installant un meilleur affichage extérieur.

Un membre a aussi noté la présence d'une affiche électorale à proximité du bureau d'un directeur du scrutin, où il est possible de voter par anticipation et où se tient la révision de la liste électorale. Il est surpris qu'aucune règle n'encadre l'affichage autour de ce type de lieu de vote, alors qu'il y a de telles règles pour les lieux de vote le jour de l'élection.

Les membres qui ont rendu visite à leur directrice ou directeur du scrutin rapportent aussi des enjeux liés au recrutement du personnel électoral, notamment la difficulté de trouver des personnes intéressées, compétentes et disponibles pour travailler lors des jours de vote ainsi que pour former le personnel. La formation et la rétention du personnel électoral à la suite des séances de formation sont aussi des préoccupations des directrices et directeurs du scrutin.

Un participant rappelle que plusieurs membres du personnel électoral sont nommés à partir de recommandations fournies par les partis politiques. Il affirme être inconfortable avec le fait que ces personnes sont appelées à faire du travail partisan pour les partis. À ses yeux, le personnel électoral devrait être neutre.

#### *Le manque d'information sur les personnes candidates et les partis politiques*

Quelques membres mentionnent le manque d'information disponible sur les personnes candidates dans leur circonscription. Cette problématique se pose d'ailleurs avec plus d'acuité pour les personnes qui résident dans une autre circonscription que celle de leur domicile et qui se prévalent du vote hors circonscription.

La plupart des membres indiquent qu'ils n'ont eu aucune occasion de rencontrer leurs candidates et candidats au cours de la campagne électorale. Ils indiquent consulter les sites Web des principaux partis politiques pour s'informer sur les personnes candidates de leur circonscription, mais déplorent qu'il s'agisse de l'un des seuls moyens à leur disposition.

Une membre qui est enseignante au collégial rapporte que les étudiantes et étudiants désirent être outillés sur les personnes candidates et sur leurs propositions, et non seulement se rendre voter. Ils souhaitent que l'exercice du droit de vote soit une expérience qui inclut tout un volet lié à l'information, au contenu et à la préparation au vote.

Dans cet esprit, ses étudiants lui ont fait part de leur intérêt pour un tableau comparatif des personnes candidates et pour un récapitulatif de leurs programmes afin de pouvoir effectuer un choix éclairé comme électeurs.

#### *Disponibilité de deux sites Web d'Élections Québec*

Comme on l'a évoqué lors de la précédente rencontre, le fait qu'Élections Québec diffuse de l'information sur deux plateformes Web crée de la confusion. L'institution gagnerait à créer un seul et même site pour les internautes, d'après les membres.

#### *Autres éléments*

Un membre explique que sa rencontre avec son directeur du scrutin lui a permis d'apprendre que le processus de mise en candidature est encore entièrement réalisé sur papier. Il a constaté que les exigences sont sévères quant à la façon de remplir ces formulaires et que des erreurs peuvent aisément s'y glisser. Il juge qu'un processus électronique permettrait de réduire ce type d'erreur.

Un autre membre souligne pour sa part que l'intervention du directeur général des élections demandant à Équiterre de retirer une publication comparant les propositions des partis politiques en matière d'environnement a fait réagir dans son entourage. La plupart de ses connaissances et lui-même n'ont pas bien saisi ce qui posait problème dans cette initiative de l'organisme et il estime que cette décision n'a pas été suffisamment expliquée au public.



Récapitulatif : les moins bons coups		
Information à l'électeur	Vote	Autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de deux sites Web (événementiel et institutionnel)</li> <li>Manque d'information sur les programmes des partis et des personnes candidates (2 mentions)</li> <li>Affichage partisan à proximité du bureau du directeur du scrutin</li> <li>Avis à l'électeur : manque de visibilité de la mention précisant que l'information sur le lieu de vote le jour de l'élection sera fournie dans un envoi ultérieur (carte de rappel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ralentissement des systèmes informatiques (4 mentions)</li> <li>Personnel électoral (7 mentions)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation</li> <li>Recrutement</li> <li>Signalisation</li> <li>Langue de service</li> </ul> </li> <li>Lieux de vote                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Choix</li> <li>Signalisation</li> <li>Attente</li> <li>Accessibilité</li> </ul> </li> <li>Complexité de la question aux petits bureaux de vote (2 mentions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire papier de mise en candidature susceptible de générer des erreurs</li> <li>Intervention d'Élections Québec au sujet d'une initiative d'Équiterre</li> </ul>

## Les priorités pour les prochaines élections générales

L'animatrice invite les membres à déterminer quelles seraient leurs deux priorités d'amélioration parmi les moins bons coups mentionnés. Ils apposent au tableau deux pastilles de couleur pour les identifier. Cet exercice permet d'établir nettement les trois aspects à améliorer en vue des prochaines élections générales provinciales, puisque les votes se sont uniquement portés sur trois éléments.

	Les moins bons coups à améliorer pour 2022	Votes
1 <sup>er</sup> rang	Personnel électoral (recrutement, formation, travail, etc.)	1 <sup>er</sup> choix = 7 2 <sup>e</sup> choix = 4
2 <sup>e</sup> rang	Ralentissement des systèmes informatiques (BVEE, BVDS)	1 <sup>er</sup> choix = 1 2 <sup>e</sup> choix = 3
3 <sup>e</sup> rang	Manque d'information sur les programmes des partis et des personnes candidates	1 <sup>er</sup> choix : 1 2 <sup>e</sup> choix : 2

Bien que le recrutement du personnel électoral et sa formation soient deux questions distinctes, les membres conviennent qu'elles font partie d'une même problématique qu'Élections Québec doit considérer dans son ensemble.

Le directeur général des élections demande aux membres si la qualité du travail du personnel électoral peut affecter leur confiance envers le processus électoral et les membres répondent par l'affirmative.

Cependant, certains ajoutent que le ralentissement des systèmes informatiques et l'attente qui en découle sont encore plus susceptibles de miner la confiance des électeurs envers les élections.

Quant au manque d'information sur les programmes des partis et des candidats, cette priorité fait écho à une recommandation visant à offrir une plateforme Web d'information sur les personnes candidates et les partis politiques qui a été formulée par les membres de la Table dès leur deuxième rencontre, en février 2018.

## La protection des renseignements personnels des électeurs

L'animateur présente Thomas Forget, conseiller expert en accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, qui se joint à cette portion de la rencontre à titre d'observateur et pour répondre aux questions des membres, au besoin. L'animateur souligne que les membres avaient exprimé des préoccupations, lors de la rencontre précédente, au sujet de l'utilisation faite par les partis politiques et les candidats de diverses données, dont les résultats des sections de vote, dans le cadre de leurs stratégies de mobilisation en campagne électorale.

L'animateur met en contexte l'atelier et ses objectifs en rappelant quelques éléments contenus dans le guide de préparation. La *Loi électorale* prévoit que le directeur général des élections transmet la liste électorale aux partis politiques, aux candidats et aux députés. Cette liste contient des données confidentielles sur les électrices et les électeurs. La *Loi électorale* stipule que ces données ne doivent être utilisées qu'à des fins électorales. À l'heure actuelle, aucune autre loi n'encadre les pratiques des partis politiques en matière de protection des renseignements personnels. L'animateur explique qu'Élections Québec souhaite connaître les zones de confort et d'inconfort des membres de la Table citoyenne, en tant qu'électeurs, à l'égard de la protection de leurs renseignements personnels.

Pour ce faire, il sollicite d'abord les impressions générales des membres sur cet enjeu, puis récolte leurs avis sur l'encadrement souhaité ainsi que sur la nature des données qui devraient être transmises ou non aux acteurs politiques.

Les questions des membres permettent de rappeler que le pouvoir d'enquête et de poursuite du directeur général des élections est limité aux cas où les données de la liste électorale qu'il transmet aux acteurs politiques sont utilisées à des fins non électorales ou qu'elles sont transmises à une personne qui n'y a pas légalement droit. Le caractère confidentiel des données de la liste électorale est réaffirmé. On explique qu'un électeur peut obtenir, auprès d'Élections Québec, l'information sur les données qui le concernent, mais ne peut obtenir d'information sur les données d'autres personnes électrices.

## Inquiétudes en matière de protection et d'utilisation des données personnelles des électrices et des électeurs

### Un état de fait méconnu

Les membres affirment d'entrée de jeu qu'ils en connaissaient bien peu sur le sujet. Ils ignoraient presque tous, par exemple, qu'il y avait peu d'encadrement régissant les pratiques des partis politiques et des personnes candidates en matière d'utilisation et de protection des renseignements personnels. Un membre qui était, pour sa part, au fait de l'ampleur des informations contenues sur la liste électorale qui sont transmises aux personnes candidates explique qu'il éprouvait déjà un malaise quant à la transmission de certaines données, comme la date de naissance. Plusieurs membres se disent surpris de la situation actuelle, qu'un participant compare au « Wild West ».

### **Le désir d'encadrer davantage**

Rapidement, la volonté des membres d'encadrer davantage la protection des renseignements sur les électrices et les électeurs qui sont détenus par les partis politiques, par les personnes candidates et par les députés se dégage des échanges : un meilleur encadrement représenterait le « gros bon sens » comme l'exprime l'un des membres. Une membre estime que si les partis politiques dépensent de l'argent pour conserver et utiliser ces données, ils devraient aussi être tenus d'assurer leur protection et de rendre des comptes sur les moyens mis en place pour le faire. Un autre membre abonde en ce sens et est d'avis que si l'on n'établit pas d'exigences entourant la protection des renseignements personnels, les partis seront toujours tentés d'accumuler davantage d'information, puisque peu de responsabilités accompagnent la collecte et la conservation des données, à l'heure actuelle.

### **L'utilisation probable des données par les partis et les personnes candidates dérange**

La discussion des membres se porte naturellement vers l'utilisation, par les partis politiques, des données transmises par le directeur général des élections conformément à la *Loi électorale*. La plupart des membres ressentent un malaise évident en ce qui concerne l'existence probable de bases de données sur les électrices et les électeurs dans plusieurs partis. De telles bases de données constituent des outils qui peuvent permettre d'affiner les traditionnelles méthodes de pointage (l'identification des sympathisants d'un parti politique) pour inciter les électrices et les électeurs à voter.

Dans cet esprit, les membres se déclarent inconfortables avec l'esprit clientéliste des stratégies de campagne des partis politiques et les techniques alléguées de récolte de données et de microciblage des électrices et des électeurs. Aux yeux de plusieurs, les partis et les personnes candidates ont le devoir de s'adresser à tous les électeurs au cours de leur campagne, et non uniquement à ceux qui représentent des sympathisants potentiels. Une campagne électorale devrait être l'occasion de réels dialogues entre citoyens et candidats, un dialogue qui devrait aussi se poursuivre entre les élections, précise-t-on.

Une membre rappelle toutefois que de nombreuses personnes ont besoin d'être mobilisées pour aller voter et que les partis politiques et les personnes candidates peuvent jouer un rôle utile à cet égard en les accompagnant au lieu de vote, par exemple, et ainsi faire augmenter le taux de participation. Les données sur les électrices et les électeurs leur permettent d'accomplir cette fonction de mobilisation et d'aide au vote.

Comme les informations sur l'électorat qui sont transmises par le directeur général des élections conformément à la *Loi* contribuent à la constitution de bases de données par les partis politiques, et que ces outils sont à la source de stratégies de campagne qui déplaisent à plusieurs, des membres proposent de mettre un terme à cette transmission. Cette proposition émerge spontanément des discussions des membres; elle n'a pas été évoquée précédemment par Élections Québec.

### **Les hésitations entourant la transmission des données de la liste électorale**

Les avis sont partagés sur la proposition de certains membres de cesser la transmission de la liste électorale prévue dans la *Loi*. On rappelle que la transmission de la liste électorale aux partis et aux personnes candidates était historiquement prévue à des fins de vérification des informations qu'elle contient.

Si plusieurs membres reconnaissent l'utilité de certaines informations de la liste électorale en campagne électorale pour faire du pointage, la conservation de ces données pour constituer des bases de données pointues, pouvant comporter des historiques d'électeurs et du couplage d'information avec d'autres données personnelles, dérange.

Dans l'éventualité évoquée par les membres de ne plus transmettre les listes électorales, certains membres se demandent si les partis politiques se priveraient tout simplement de l'information ou s'ils ne chercheraient pas plutôt à la récolter par d'autres moyens. Un membre indique par ailleurs que son malaise vient moins du fait que les partis possèdent ces données sur les électeurs que du fait qu'une organisation publique les leur fournit.

Si la transmission des listes électorales était abolie, plusieurs participants craignent que cela brise l'équité entre les plus grands et les plus petits partis politiques. En effet, cela pourrait avoir pour effet de pénaliser les petits partis, qui ont des moyens financiers plus limités, tandis que les grands partis seraient en mesure de consacrer les ressources requises à la constitution de bases de données à partir d'autres sources d'information.

Un membre déclare être en accord avec un meilleur encadrement, mais souligne qu'il est important de prévoir un encadrement qui ne sera pas trop lourd pour les plus petits partis politiques. Un membre du personnel d'Élections Québec précise, pour nourrir la réflexion des membres, que ce ne sont pas tous les partis politiques qui demandent la liste électorale.

Les membres constatent qu'ils ne connaissent pas bien les besoins des petits partis et soulignent que de l'information supplémentaire à ce sujet pourrait éclairer leurs délibérations.

## Restreindre les données transmises par Élections Québec

Quelques membres pensent qu'il vaudrait mieux qu'Élections Québec ne transmette pas les informations de la liste électorale aux partis politiques, aux personnes candidates et aux députés, tandis que plusieurs se montrent ambivalents quant à cette proposition.

Cependant, dans le contexte où la *Loi* prévoit actuellement la transmission des informations de la liste électorale aux acteurs politiques autorisés, les membres de la Table déterminent lesquelles des informations transmises aux partis politiques, aux candidats et aux députés sont acceptables à leurs yeux.

### **Données de la liste électorale transmises aux partis politiques, aux députés et aux candidats**

- Nom et prénom;
- Adresse du domicile;
- Date de naissance;
- Sexe;
- Adresse à l'extérieur du Québec (pour les électeurs inscrits au vote hors Québec).

### **Autres informations fournies en période électorale**

- Liste des électeurs inscrits :
  - au vote hors Québec;
  - au vote à domicile;
  - au vote en établissement d'hébergement.
- Liste des électeurs qui ont voté :
  - au terme de chaque jour de vote par anticipation;
  - le jour du scrutin (par l'entremise du releveur de liste de la personne candidate).

### **Des données sensibles à ne plus transmettre**

Spontanément, les membres s'entendent sur l'idée d'exclure le sexe et la date de naissance des électrices et des électeurs des informations fournies aux partis et aux personnes candidates. Ils estiment que les partis n'ont pas besoin de connaître le sexe des électeurs. La date de naissance est, quant à elle, une information jugée trop sensible pour être fournie. Les membres s'entendent cependant sur l'idée de fournir une catégorie d'âge. En effet, indiquer la tranche d'âge serait moins intrusif et procurerait une information de même nature aux partis et aux candidats.

Les membres sont aussi unanimes pour recommander que les informations portant sur les électrices et les électeurs inscrits au vote hors Québec, au vote à domicile et au vote en installation d'hébergement ne soient plus transmises. Plusieurs de ces informations concernent des catégories d'électeurs plus vulnérables et ces informations n'apparaissent pas essentielles, aux yeux des membres, au travail des partis et des candidats.

Ces propositions s'inscrivent dans la lignée des recommandations formulées à plusieurs reprises, au cours des dernières années, par le directeur général des élections dans ses rapports annuels de gestion.

### **Ambivalence autour de la transmission de certaines données**

Le nom et le prénom des électrices et des électeurs, ainsi que leur adresse, sont des données qui alimentent la discussion. Des membres expliquent que ces informations sont probablement à la source de la constitution de bases de données par les partis politiques. Elles représentent la colonne vertébrale de telles bases, à laquelle se greffent d'autres informations. Les membres se demandent si ces informations doivent être transmises ou non.

Un membre explique avoir déjà fait du porte-à-porte pour un parti politique; dans ce contexte, le fait de connaître le nom et le prénom de l'électrice ou de l'électeur facilitait l'approche et la communication. À ses yeux, et à ceux de plusieurs de ses collègues, la transmission des noms, prénoms et adresses représente un minimum acceptable pour permettre la mobilisation des électeurs.

Quelques membres préféreraient qu'on ne transmette pas ces informations aux partis politiques, tout particulièrement le nom et le prénom, qui, estiment-ils, peuvent permettre de trouver des informations sur cette personne, notamment en ligne. L'un de leurs collègues observe cependant que cela équivaldrait à cesser de transmettre la liste électorale dans son ensemble, puisque les partis politiques pourraient difficilement traiter les autres données.

En somme, la plupart des membres de la Table hésitent à proposer de cesser de transmettre la liste électorale. Deux membres sont convaincus qu'il s'agit de la voie à suivre, tandis que trois autres préfèrent que l'on poursuive la transmission actuelle tout en modifiant la nature des informations fournies (voir le tableau « Résumé des recommandations émises au sujet des données contenues dans la liste électorale »).

### La fréquence de transmission de la liste électorale

La *Loi électorale* exige que le directeur général des élections transmette la liste électorale trois fois par année aux partis politiques et aux députées et députés qui en font la demande. Plusieurs membres se questionnent sur la fréquence de transmission prévue dans la *Loi*. Ils estiment que ces envois sont trop fréquents et n'y voient aucune utilité hors période électorale, y compris à des fins de vérifications de la qualité de la liste.

Ces transmissions régulières servent essentiellement, selon les membres, à obtenir de l'information sur les électrices et les électeurs et à alimenter les bases de données. Un membre s'inquiète des déductions que les partis politiques pourraient faire au sujet des électeurs grâce à cette fréquence de transmission (par exemple, un déménagement permettrait de déduire qu'un événement s'est produit : une séparation, un gain de revenus important, etc.). La volonté de réduire la fréquence de transmission semble émerger des discussions.

Résumé des recommandations émises au sujet des données contenues dans la liste électorale	
À transmettre	À ne plus transmettre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La catégorie d'âge des électeurs;</li> <li>• La liste des électeurs qui ont voté* :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ au terme de chaque jour de vote par anticipation;</li> <li>○ le jour du scrutin (par l'entremise du releveur de liste désigné par la candidate ou le candidat).</li> </ul> </li> </ul> <p><i>* À la condition que le destinataire doive détruire les données à la suite de l'élection.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sexe;</li> <li>• La date de naissance;</li> <li>• La liste des électeurs inscrits :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au vote hors Québec;</li> <li>○ Au vote à domicile;</li> <li>○ Au vote en établissement d'hébergement.</li> </ul> </li> </ul>

## Un encadrement plus étroit quant à la protection des données

L'ensemble des membres partagent la volonté de mieux encadrer les pratiques des partis en matière de protection des renseignements personnels et d'accroître la transparence en cette matière.

Bien que certains préfèrent que les informations personnelles des électrices et des électeurs ne soient pas transmises du tout aux partis politiques, ils se prêtent tout de même à l'exercice de réflexion sur l'encadrement souhaité, puisque ces données sont effectivement transmises, à l'heure actuelle, en vertu de la *Loi électorale*. Certains membres soulignent par ailleurs que cette transmission pourrait permettre, justement, d'exiger, en contrepartie, que les partis se conforment à certaines exigences. Il s'agit d'un levier potentiel qui disparaît si le directeur général des élections n'est plus tenu de transmettre ces informations.

L'unanimité émerge rapidement autour d'un certain nombre de mesures répertoriées ailleurs qui figureraient dans le guide de préparation à la rencontre. Les membres s'étonnent que si peu de mesures existent en matière d'encadrement. Un membre reconnaît la difficulté de protéger les renseignements personnels et explique que c'est justement pour cette raison que des mesures de protection et de transparence doivent être exigées.

### Mesures d'encadrement recommandées en matière de protection des renseignements personnels

- Obligation, pour les partis politiques, de publier une politique en matière de protection des renseignements personnels qui serait conditionnelle à la transmission de la liste électorale permanente;
- Obligation, pour toutes les personnes appelées à utiliser ces données, de signer un engagement de confidentialité;
- Possibilité, pour l'électeur, de consulter les données qu'un parti politique détient à son sujet et de demander à ce qu'elles soient modifiées ou effacées;
- Établissement d'un délai de conservation des données afin que les destinataires soient tenus de détruire les données à la fin du délai;
- Octroi du pouvoir d'enquêter et d'imposer des conséquences à une autorité indépendante (Élections Québec ou autre).

Les membres expriment le souhait que ces mesures soient contraignantes, qu'elles contiennent des lignes directrices claires et qu'elles soient assorties de conséquences sévères en cas de non-conformité. Autrement dit, ils souhaitent que ces mesures aient « du mordant », pour reprendre l'expression d'un membre. Dans cet esprit, ils proposent qu'une autorité (le directeur général des élections ou une autre organisation) obtienne des pouvoirs d'enquête et de vérification pour assurer le respect des mesures établies et l'application des sanctions prévues.



Parmi les mesures d'encadrement proposées, celle portant sur l'établissement d'un délai de conservation au-delà duquel les données personnelles doivent être détruites donne lieu à des prises de position particulièrement affirmées. Les membres sont d'avis que les données sur les électrices et les électeurs ne devraient pas être conservées d'une élection à l'autre, afin d'éviter les pratiques comme la constitution de bases de données très détaillées.

Les membres jugent que l'utilisation de ces données aux fins de mobilisation et de pointage devrait être limitée à la durée d'une campagne électorale et que les partis devraient commencer chaque nouvelle campagne avec une liste « neuve », qui ne fait pas l'objet de croisement avec une base de données contenant des informations récoltées sur les électeurs lors de précédentes élections. Certains soulignent la difficulté d'application d'une telle mesure, mais ils partagent tout de même cette volonté.

La proposition visant à offrir la possibilité à l'électrice ou à l'électeur de consulter les données que les partis politiques détiennent à son sujet obtient l'assentiment de tous les membres. À leurs yeux, avoir la possibilité de consulter ces données représente une base minimale, surtout lorsqu'on n'a pas de contrôle sur la collecte et la conservation de ces données. Les membres souhaiteraient aussi pouvoir savoir à quel moment et à partir de quelle source les données ont été récoltées, à défaut d'avoir pu clairement consentir à leur conservation et à leur utilisation.

À ce sujet, un membre rappelle qu'il serait important que les électrices et électeurs puissent donner un consentement éclairé sur l'utilisation de leurs données, par exemple lorsqu'ils signent une pétition ou appuient une initiative. Par ailleurs, un membre émet un bémol à l'idée que les électeurs puissent demander à consulter les informations détenues par les partis politiques : il souligne que les partis pourront utiliser ce moyen pour « s'espionner mutuellement ».

La possibilité de refuser, comme électrice ou électeur, que le directeur général des élections transmette ses données personnelles aux partis politiques est la seule mesure d'encadrement qui ne fait pas consensus parmi les membres. La transmission des listes électorales ayant pour objectif la vérification des données, comment assurer cette vérification si la liste n'est pas complète? Pour plusieurs, il est important que le directeur général des élections puisse transmettre une liste complète, et non partielle, aux partis politiques et aux personnes candidates, afin de permettre la vérification des données qu'elle contient. Pour d'autres, il importe davantage d'offrir la possibilité aux électrices et aux électeurs de refuser cette transmission.

Les discussions permettent de préciser que les mesures proposées par les membres devraient s'appliquer à tous les renseignements personnels détenus par les partis, soit ceux des électeurs, des militants et des employés.

## Quatre moyens à évaluer pour susciter la participation électorale

L'animatrice présente les quatre moyens de susciter la participation électorale que les membres ont évoqués lors d'une tempête d'idées au cours de la précédente rencontre (juin 2018) et qui feront l'objet de l'atelier :

- Instaurer le vote obligatoire;
- Reconnaître le vote blanc;
- Offrir un incitatif au vote;
- Abaisser l'âge du vote.

Les membres ont pour tâche d'évaluer la pertinence et l'utilité de ces quatre moyens et de formuler des recommandations consensuelles, si possible, au directeur général des élections au sujet des moyens qui leur semblent prometteurs.

Avant d'entamer les discussions, l'animatrice demande aux membres si leur opinion a changé au sujet de certains des moyens à l'étude après la lecture du guide de préparation. Les membres sont nombreux à affirmer que les arguments présentés dans le guide ont fait évoluer leur réflexion. Certains affirment avoir changé de position, par exemple à l'égard du vote obligatoire ou encore de l'âge du vote. Un membre explique que, pour sa part, c'est une discussion avec une jeune de son entourage qui l'a convaincu qu'octroyer le droit de vote dès 16 ans serait une bonne chose. L'animatrice demande aux membres combien d'idées parmi les quatre proposées ils seraient prêts à appuyer. Huit membres sont favorables à deux idées sur quatre, et un membre appuie une seule idée.

Les membres abordent chaque moyen en sous-groupes et soumettent ensuite des recommandations à la Table. Les mesures qui suscitent le plus d'enthousiasme sont ensuite débattues par l'ensemble des membres afin de dégager des propositions consensuelles qui seront appelées à devenir des recommandations formelles de la Table citoyenne. Les discussions portant sur chacun des quatre moyens à l'étude sont ici regroupées de manière thématique. Les recommandations de la Table sont présentées dans un encadré à la fin de la section thématique correspondante. Elles sont également résumées dans la section « En conclusion ».

### Le vote obligatoire

Les discussions sur l'idée d'instaurer le vote obligatoire permettent rapidement de constater que la majorité du groupe n'est pas enthousiaste quant à la perspective de contraindre les électrices et les électeurs à se rendre voter. Un membre explique avoir proposé le vote obligatoire lors de la précédente rencontre, mais indique ne plus souhaiter l'implantation de cette mesure. Il estime désormais que le vote obligatoire devrait être considéré comme une mesure de dernier recours, après l'essai de moyens moins contraignants et qui suscitent davantage l'adhésion, par exemple des cours d'éducation civique.

Plusieurs des membres considèrent que le vote obligatoire, parce qu'il force les électrices et les électeurs à aller voter, pourrait alimenter le cynisme et augmenter leur mécontentement. La liberté d'aller voter ou de s'abstenir de le faire apparaît très importante aux yeux de ces membres. Le vote obligatoire représente,

pour d'autres, une fausse solution à l'abstentionnisme. Il pourrait certes augmenter le taux de participation, mais il ne reflèterait pas la satisfaction de l'électorat et n'entraînerait pas un vote éclairé. Les membres préfèrent que la solution passe par des moyens visant à susciter l'enthousiasme des électeurs envers les personnes candidates et à leur donner le goût d'aller voter. Certaines des contraintes du vote obligatoire sont aussi mentionnées, comme les coûts liés à l'administration des pénalités en cas d'abstention (un régime de vote obligatoire sans sanction semble inutile, car inefficace, pour les membres). On mentionne aussi les difficultés entraînées par le vote obligatoire en cas de mauvais temps (oblige-t-on les électeurs à sortir voter, dans ce contexte?) ou encore pour les électeurs qui ont des enjeux d'accès au vote, par exemple les personnes handicapées ou âgées.

Quelques membres sont toutefois ouverts au vote obligatoire parce qu'il permettrait à l'électorat de prendre l'habitude de se rendre voter et qu'il présente l'avantage considérable de mieux refléter l'opinion de l'ensemble de l'électorat. En effet, puisque tous les électeurs seraient tenus d'aller voter, les personnes candidates devraient prendre en compte l'opinion des groupes généralement moins assidus aux urnes (les personnes moins scolarisées, marginalisées, etc.). Les membres ouverts au vote obligatoire croient qu'il devrait toutefois s'accompagner du vote blanc (la possibilité de sélectionner une case « aucune de ces options ») et de mesures additionnelles pour améliorer l'accessibilité du vote.

#### **Proposition de recommandation formulée au sujet du vote obligatoire**

La proposition d'**instaurer le vote obligatoire à moyen terme (avec pénalité et reconnaissance du vote blanc)** ne récolte pas l'adhésion de la plupart des membres et n'aboutit donc pas à une recommandation.

### **Le vote blanc**

Le vote blanc suscite l'intérêt de nombreux membres. Pour ces derniers, il s'agit d'une expression politique légitime qui ne peut être entendue à l'heure actuelle. Ils indiquent que les votes blancs devraient être comptabilisés dans les résultats finaux du vote et non pas distinctement (donc sans effet sur les résultats). L'élection serait ainsi recommencée si le vote blanc emportait la majorité des voix. De cette façon, les personnes candidates auraient tout intérêt à intéresser l'électorat et à comprendre ce qui motive le vote blanc, explique un membre. L'offre politique pourrait s'ajuster en conséquence, prévoit-on.

Pour ses partisans au sein de la Table, cette option devrait être ajoutée sur le bulletin de vote afin que le message envoyé soit clair. Ce changement serait somme toute simple à réaliser. Ces membres croient que des électrices et des électeurs qui s'abstiennent, à l'heure actuelle, iraient aux urnes s'ils pouvaient voter blanc. Cette expression politique représenterait en outre une nouvelle source d'information pour les personnes candidates et pour la population sur l'état de l'insatisfaction des électeurs. Cette prise de conscience pourrait pousser à l'action les acteurs politiques, qui pourraient sonder les électeurs et améliorer leurs propositions afin qu'elles répondent mieux à leurs attentes. Un membre d'abord peu favorable à l'idée indique y voir un moyen d'expression intéressant pour susciter une réflexion et, possiblement, des changements.

Quelques membres soulignent cependant la facilité derrière l'option « aucun de ces choix ». Ils expliquent que cette option ne favorise pas la recherche du compromis inhérente à la politique, qui incite à

sélectionner la personne candidate qui présente les idées les plus près de celle de l'électeur, sans chercher d'adéquation parfaite. L'option de voter blanc pourrait faire en sorte que les électrices et les électeurs s'informent moins sur les personnes candidates et sélectionnent plus facilement la case « aucun de ces choix ».

Une membre initialement en faveur du vote blanc conclut que cette mesure n'est sans doute pas la meilleure pour augmenter le taux de participation et réduire le cynisme. Elle dit éprouver une certaine fatigue par rapport aux critiques non constructives, dont fait partie le vote blanc, à ses yeux. Le vote blanc permet une expression de l'insatisfaction qu'elle juge facile. Cette membre inciterait plutôt les personnes insatisfaites à passer à l'action et à se porter candidates elles-mêmes plutôt qu'à exprimer passivement une insatisfaction à laquelle il n'y a pas de solution facile. Enfin, certains invitent leurs collègues à considérer le fait que la reconnaissance du vote blanc pourrait diviser le vote et avoir pour effet de faire élire des personnes qui ont un faible pourcentage d'appuis, ou encore conduire à la reprise d'une élection.

### **Propositions de recommandations formulées au sujet du vote blanc**

Deux propositions sont formulées par les membres au sujet du vote blanc. Si la première ne suscite pas l'adhésion de tous, la seconde donne lieu à un consensus parmi les membres de la Table.

Une membre propose d'abord de **reconnaître le vote blanc lors d'un vote symbolique, parallèle au vote ordinaire, ou encore lors d'un vote de satisfaction de mi-mandat, à la condition qu'il soit bien publicisé et expliqué.** Cette idée est toutefois rejetée par la plupart des membres, qui souhaitent que le vote blanc soit réellement reconnu ou alors qu'il ne soit tout simplement pas offert.

#### **Recommandation (consensus)**

##### **Reconnaître le vote blanc et le comptabiliser dans les résultats électoraux**

Les membres souhaitent que l'option du vote blanc soit offerte et que ces votes soient comptabilisés au même titre que les votes pour des personnes candidates. Si le vote blanc emportait la majorité des voix, cela entraînerait une nouvelle élection.

### **L'incitatif au vote**

Les membres sont presque unanimes contre l'idée d'offrir un incitatif financier aux électrices et aux électeurs. Ils estiment que cela aurait pour effet de miner la symbolique du vote. Ils croient qu'augmenter la participation est certes important, mais pas à tout prix.

Cependant, l'idée d'offrir un petit cadeau, de faible valeur et de nature essentiellement symbolique, plaît aux membres. Il pourrait prendre la forme d'un collant « J'ai voté », ou encore d'un macaron ou d'un tatouage temporaire (comme celui offert aux petits électeurs lors des récentes élections provinciales). Les membres estiment qu'il s'agit d'une marque de reconnaissance envers les électeurs pour l'acte civique qu'ils viennent d'accomplir. De plus, cette récompense symbolique pourrait avoir pour effet d'inciter certains électeurs à voter, voire de les fidéliser au vote.

### Propositions de recommandations formulées au sujet des incitatifs au vote

Les membres formulent deux propositions sur les incitatifs au vote. Comme pour le vote blanc, la première n'obtient pas d'accord. La seconde proposition fait toutefois l'unanimité.

La première proposition émise est celle d'**offrir un incitatif financier au vote de type loterie**. Celle-ci ne suscite toutefois pas l'adhésion des membres, qui s'opposent, en majorité, à tout incitatif financier.

#### Recommandation (unanimité)

**Offrir un incitatif symbolique au vote à tous les électeurs, par exemple un autocollant « J'ai voté! ».**

Les membres estiment qu'une marque de reconnaissance symbolique, comme un autocollant « J'ai voté! » ou un autre petit objet similaire, encouragerait le vote.

### L'âge du vote

Les membres sont nombreux à se montrer favorables à l'abaissement de l'âge du vote. Pour certains, l'appui à cette mesure relève moins d'une volonté d'augmenter la participation électorale que du désir de rendre les élections plus démocratiques, en s'assurant que sont entendues les opinions d'un plus grand nombre de personnes au sein de la société lors des élections. De plus, ils estiment que l'octroi du droit de vote favoriserait le sentiment d'appartenance à la société chez les jeunes et, peut-être plus largement, leur participation civique. Plusieurs évoquent aussi l'idée qu'abaisser l'âge du vote est susceptible de créer l'habitude d'aller voter chez ces jeunes. Ils considèrent donc que cette mesure pourrait, à moyen terme, augmenter la participation électorale.

Tous les membres en accord avec l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans font cependant de l'introduction d'un cours d'éducation civique au secondaire une condition *sine qua non* à leur appui. Il ne s'agit donc pas simplement d'octroyer le droit de vote, mais d'accompagner les jeunes dans leur apprentissage civique en leur fournissant des outils pour penser, évaluer et critiquer les propositions politiques.

Plusieurs se montrent sensibles aux arguments voulant que les jeunes de 16 ans bénéficient d'un encadrement scolaire et familial propice à l'apprentissage du vote. Les jeunes de 18 ans sont moins nombreux à pouvoir bénéficier d'un tel soutien, puisque certains d'entre eux sont appelés à déménager dans le cadre de leurs études postsecondaires ou encore à quitter le réseau scolaire.

On se questionne quant au manque de maturité possible des jeunes de 16 et de 17 ans. Un membre juge que cet argument n'est pas valable, puisque l'on peut remettre en question la maturité de jeunes de 18 ans, voire d'adultes plus âgés. Il estime même qu'au contraire, les jeunes de 16 et de 17 ans sont plus éveillés aux enjeux politiques que ne pouvaient l'être les générations précédentes.

D'autres arguments parfois évoqués dans le guide contre l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans, dont celui de la cohérence entre l'âge de la maturité et l'âge du vote, ne trouvent pas grâce aux yeux de la majorité des membres. Ces derniers jugent que les responsabilités citoyennes arrivent déjà à différents âges, que les

jeunes de 16 ans assument déjà plusieurs responsabilités aux yeux de la loi et qu'il n'est pas nécessaire d'uniformiser l'octroi de ces obligations et de ces responsabilités à un même âge.

Un membre mentionne l'influence possible des adultes en situation d'autorité (enseignants, parents) sur le vote de ces jeunes. En écho à cette préoccupation, une membre confirme qu'à 16 ans, elle était fortement influencée par sa famille. Elle suggère l'idée d'un vote consultatif pour les jeunes de 16 et de 17 ans lors des élections.

Ses collègues ne sont pas toutefois pas favorables à cette demi-mesure et ne souhaitent pas implanter un vote distinct pour ces jeunes. Ils estiment que l'on doit soit considérer les jeunes de 16 et de 17 ans comme assez matures pour s'exprimer, au même titre que les autres électeurs, soit conserver le *statu quo*.

### **Propositions de recommandations formulées au sujet de l'abaissement de l'âge du vote**

La quasi-totalité des membres de la Table, c'est-à-dire huit membres sur neuf, appuie la proposition **d'abaisser l'âge du vote à 16 ans et d'implanter un cours d'éducation civique dès la troisième année du secondaire.**

Le cours ne porterait pas uniquement sur le vote : il aborderait les enjeux politiques, présenterait les valeurs démocratiques et exercerait la pensée critique des élèves. L'introduction du cours dans le programme scolaire constituerait le premier temps de la mesure. L'âge du vote serait abaissé dans un deuxième temps, lorsque la première cohorte d'élèves ayant suivi le cours atteindrait l'âge de 16 ans.

#### **Avis (majoritaire)**

**Abaisser l'âge du vote à 16 ans et implanter un cours d'éducation civique  
dès la troisième année du secondaire.**

Un membre ne soutient toutefois pas cette proposition, puisqu'il s'inquiète de l'influence que pourrait avoir une enseignante ou un enseignant sur le vote de ces jeunes électrices et électeurs de 16 ans. Ses collègues ont cependant confiance que les jeunes de 16 ans seront en mesure de faire un choix qui leur est propre, malgré l'influence possible du personnel enseignant.

Les membres s'entendent néanmoins unanimement sur une proposition concernant l'éducation civique.

#### **Recommandation (unanimité)**

**Implanter un cours d'éducation civique dès la troisième année du secondaire.**

Ce cours permettrait aux futurs électeurs et électrices de s'initier au vote, à la vie démocratique, à l'analyse des enjeux politiques contemporains et à l'exercice de l'esprit critique.

## Résumé

Deux recommandations unanimes et une proposition consensuelle émanent de l'atelier sur quatre moyens visant à susciter la participation.

- **Implanter un cours d'éducation civique dès la troisième année du secondaire** (unanime);
- **Offrir un incitatif symbolique au vote à tous les électeurs, par exemple un autocollant « J'ai voté! »** (unanime);
- **Reconnaître le vote blanc et le comptabiliser dans les résultats électoraux** (consensuelle);
- Enfin, une quatrième proposition suscite l'enthousiasme de la grande majorité des membres (8 sur 9), soit l'idée d'**abaisser l'âge du vote à 16 ans et d'implanter un cours d'éducation civique dès la troisième année du secondaire.**

Un membre souligne que l'objectif de l'atelier visait à étudier des moyens de susciter la participation électorale, mais que plusieurs des propositions présentent l'avantage plus important encore de rendre la participation électorale plus démocratique, par exemple en favorisant une meilleure connaissance, dans le cas de l'éducation à la démocratie, ainsi qu'un électorat plus large et plus représentatif, dans le cas du vote blanc et du vote des jeunes de 16 et 17 ans.

## Choix de sujet pour la prochaine rencontre

L'animateur explique aux membres qu'ils doivent choisir deux sujets dont ils souhaiteraient discuter lors de la prochaine rencontre. Tous les membres ont préparé une proposition qu'ils pourront soumettre à leurs collègues. Ensuite, un vote préférentiel, secret ou non, permettra d'établir la préférence du groupe pour deux de ces sujets.

Élections Québec choisira lequel des deux sujets fera l'objet d'un atelier dans le cadre de la prochaine rencontre, et devra justifier sa décision si elle retient le second choix plutôt que le premier. L'animateur rappelle aux membres les deux balises qui leur avaient été fournies pour déterminer le sujet à soumettre à leurs collègues :

- Le sujet doit être directement lié aux activités et aux mandats d'Élections Québec;
- Le sujet doit pouvoir être traité dans le cadre d'un atelier de deux heures.

Un membre demande des précisions quant à la balise « directement lié ». On mentionne que cela fait référence à certaines propositions lancées lors d'une précédente tempête d'idées sur les moyens de susciter la participation électorale et qui relevaient du fonctionnement d'autres institutions, par exemple l'Assemblée nationale.

## Les sujets proposés par les membres

### A. - L'éducation civique

Puisque la participation électorale décline depuis plusieurs cycles électoraux, tendance qui s'est confirmée avec les récentes élections générales provinciales, l'éducation à la démocratie se révèle particulièrement importante, notamment auprès de la nouvelle génération.

Élections Québec a mis sur pied différentes initiatives. Le sujet proposé vise à explorer ce qui peut être fait de plus en la matière<sup>1</sup>. Comment pourrait-on bonifier ces programmes et développer la connaissance, l'engagement et la conscience politique chez les citoyens, et particulièrement chez les jeunes?

### B. - L'encadrement des dépenses des tiers en période électorale

Au cours de la dernière campagne électorale, Élections Québec a émis un avertissement à une organisation à but non lucratif concernant une intervention dans le débat politique qui était jugée en contravention aux règles prévues par la *Loi électorale*.

La proposition consiste d'abord à comprendre les règles concernant l'intervention de ces tiers (des acteurs qui ne sont pas des partis ou des personnes candidates) dans le débat politique en période électorale et à s'intéresser à ce qui devrait ou non constituer une dépense des tiers encadrée par la *Loi électorale*.

---

1. Cette proposition a été soumise par une membre qui était absente de la rencontre.



### **C. - Le design universel dans les lieux de vote**

Le design universel est un concept qui émane de l'architecture et qui intègre spontanément les considérations d'accessibilité à toutes les étapes de la conception d'une structure ou de l'organisation d'un lieu.

La proposition soumise consiste à réfléchir à l'organisation des lieux de vote en s'appuyant sur le concept du design universel afin d'explorer les manières d'en améliorer la fluidité et de concevoir une utilisation optimale des lieux pour l'électorat et le personnel électoral.

### **D. - Les modes de consultation des citoyens au-delà de l'élection**

La proposition initiale invite à une large réflexion sur l'étude de différentes réformes électorales pour donner plus de poids au vote et aux électeurs, dont la réforme du mode de scrutin. La secrétaire générale explique toutefois que le contexte actuel est peu propice à aborder la question de la réforme du mode de scrutin, considérant que le gouvernement du Québec a signifié son intention de proposer un projet de réforme à cet effet.

La seconde proposition émise vise à explorer divers modes de consultation de la population, au-delà de l'élection, qui permettent une meilleure emprise des citoyens sur les décisions publiques.

### **E. - Les candidates indépendantes et candidats indépendants**

Les candidats indépendants sont des acteurs du processus électoral qui jouent un rôle particulièrement important au palier municipal. Quels sont les défis que rencontrent les candidates et les candidats qui choisissent de faire campagne pour représenter leurs concitoyens à l'extérieur du cadre d'un parti politique?

Comment peut-on favoriser la mise en candidature des indépendants, simplifier les exigences du processus électoral et réduire les barrières qu'ils rencontrent?

### **F. - Le recrutement et la formation du personnel électoral\***

Les membres de la Table citoyenne ont choisi de prioriser le recrutement et la formation du personnel électoral comme élément à améliorer lorsqu'ils ont réalisé le bilan des élections 2018.

La proposition consiste à s'intéresser à ce qu'on effectue, à l'heure actuelle, en matière de recrutement et de formation du personnel électoral et à se pencher sur les contraintes de ces deux processus pour ensuite proposer des pistes d'amélioration.

### **G. - La reconstruction du tissu social entre le politique et les citoyens**

Il est proposé d'analyser la question de la participation électorale à partir d'un angle plus large qu'à l'habitude au sein de la Table citoyenne et d'adopter une approche sociologique pour s'intéresser aux moyens d'établir un lien plus fort entre les élus, la classe politique et les citoyens. Le sujet pourrait être formulé ainsi, sous forme de question : comment reconstruire le tissu social entre le politique et les citoyens?

## **H. - La participation électorale des jeunes marginalisés ou issus des minorités†**

Les recherches démontrent que les jeunes électrices et électeurs sont plus nombreux à s'abstenir de voter que les autres électeurs. Ce constat est d'autant plus vrai, semble-t-il, chez certaines franges de ce segment de l'électorat (jeunes décrocheurs, jeunes issus des minorités).

Le sujet porterait sur les moyens qui pourraient être mis en place pour inclure ces groupes et favoriser leur participation non seulement comme électrices et électeurs, mais aussi comme membres du personnel électoral ou comme militants.

Conscients qu'ils ne peuvent pas, à eux douze, représenter la diversité de tous les milieux minoritaires, les membres mentionnent la possibilité de recourir à des témoignages ou encore à l'expertise de chercheurs<sup>2</sup>.

## **I. - La compétence et la formation du personnel électoral\***

La formation du personnel électoral est un élément important permettant d'assurer la bonne tenue des élections et la confiance des électrices et des électeurs dans le processus.

Sur la base de son expérience dans le domaine des élections et à la suite d'une discussion avec un directeur du scrutin, un membre propose de considérer l'idée de créer une certification pour le personnel électoral et de miser sur une certaine forme de professionnalisation de ces rôles.

## **J. - Les causes de la non-participation électorale de différents groupes minoritaires†**

On entend souvent parler de la plus faible participation des jeunes électrices et électeurs. Cependant, des recherches ont démontré que d'autres groupes minoritaires sont également moins présents aux urnes, par exemple les personnes moins scolarisées, immigrantes ou vivant en région éloignée.

Il est proposé de considérer les facteurs qui peuvent affecter la participation de ces différents groupes et les obstacles plus particuliers auxquels ils peuvent être confrontés, dans l'objectif de trouver des moyens de favoriser leur inclusion au processus électoral et à la vie démocratique.

### **Notes :**

\* Les sujets F et I ont par la suite été regroupés par les membres

† Les sujets H et J ont par la suite été regroupés par les membres

---

2. On rappelle que certaines données d'un sondage portant sur la participation électorale, mené par Élections Québec en collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, pourraient être présentées aux membres dans une rencontre ultérieure.

## Les deux sujets choisis

Les membres choisissent d'établir leur choix de sujets à partir d'un vote préférentiel secret. Ils sont invités à indiquer, dans l'ordre, les trois propositions qui suscitent le plus d'intérêt chez eux. On alloue 15 points aux premiers choix, 10 points aux deuxièmes choix et 5 points aux troisièmes choix.

**Tableau des résultats**

Propositions	Points récoltés	Rang
(A) L'éducation civique	20	7
(B) L'encadrement des dépenses des tiers en période électorale	30	5
(C) Le design universel dans les lieux de vote	15	8
(D) Les modes de consultation des citoyens au-delà de l'élection	60	1
(E) Les candidates indépendantes et candidats indépendants	35	3
(F et I) Le recrutement et la formation du personnel électoral	25	6
(G) La reconstruction du tissu social entre le politique et les citoyens	50	2
(H et J) La participation électorale des groupes minoritaires et marginalisés	35	3

Les deux propositions qui obtiennent une nette préférence de la part du groupe sont les suivantes :

**Premier choix :** (D) Les modes de consultation des citoyens au-delà de l'élection;

**Deuxième choix :** (G) La reconstruction du tissu social entre le politique et les citoyens.

L'animateur confirme aux membres qu'un atelier portera sur l'un de ces deux sujets lors de la prochaine rencontre.

## Mot de la fin

L'animateur sollicite les impressions des membres sur cette quatrième journée de travail. Ces derniers indiquent avoir aimé le temps alloué aux divers ateliers, suffisant pour aborder chaque sujet. Un membre dit aussi apprendre beaucoup dans le cadre des travaux et apprécie l'ambiance de la Table et les discussions franches entre les membres. L'un de ses collègues ajoute que le fait que son opinion évolue au fil des discussions est un bon indicateur de la qualité des délibérations du groupe. Les animateurs en profitent pour saluer l'excellente collaboration qui règne entre les membres.

L'animateur rappelle aux membres qu'un questionnaire d'appréciation leur sera envoyé à la suite de la rencontre. La coordonnatrice précise que ce questionnaire sondera également leur disponibilité pour la prochaine rencontre, prévue au mois de février ou de mars 2019. Cette rencontre comportera notamment, comme on l'a annoncé, un atelier sur un sujet choisi par les membres et sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur les moyens de susciter la participation électorale.

Un participant s'interroge sur le rayonnement des travaux de la Table citoyenne et des recommandations que ses membres formulent. On lui répond que les résultats des travaux sont publiés sur le site Web d'Élections Québec et que de l'information est transmise sur les réseaux sociaux par l'entremise des comptes institutionnels. Le personnel d'Élections Québec réitère cependant sa volonté de faire mieux connaître les travaux de la Table. Une rencontre avec les représentants des partis politiques autorisés est prévue au mois de décembre 2018; on y rappellera l'existence de la Table aux participants et la possibilité de consulter les résultats de ses travaux sur le site Web d'Élections Québec.

En conclusion, M. Reid remercie les membres de la Table pour leurs réflexions, qui nourrissent la sienne. Il affirme que les recommandations qu'ils ont émises seront utiles à Élections Québec pour améliorer les prochaines élections générales. Entre-temps, il s'assurera de faire connaître leurs avis aux différentes parties prenantes.

Les travaux se terminent à 17 h.